



30 novembre 2009

Conseil de surveillance de l'IEOM

COMMUNIQUE

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM) s'est réuni le 30 novembre 2009 à Paris sous la présidence de M. Didier BRUNEEL et en présence de M. Yves BARROUX, directeur général.

Le Conseil a procédé à un examen de la situation économique et monétaire dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ; il a fait le point sur l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les économies des trois collectivités et a notamment analysé la situation des banques, la distribution du crédit aux ménages et aux entreprises et l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Les balances des paiements 2008 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ont été présentées et commentées.

Compte tenu du contexte économique et monétaire dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique, le Conseil de surveillance a décidé de maintenir le taux de réescompte de l'IEOM au niveau actuel de 1,25 %.

Le Conseil a procédé à l'examen et au vote du budget de l'IEOM pour l'exercice 2010 tant en ce qui concerne les frais de fonctionnement que les investissements.